

Point d'information sur le RGPD

- Le Règlement européen sur la protection des données personnelles concerne **toutes les structures qui rassemblent de ce qu'on appelle des "données personnelles"**, c'est-à-dire "toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable [...] directement ou indirectement".
- Ainsi, à partir du moment où votre association collecte des informations sur ses membres (par exemple : le nom, le prénom, l'adresse e-mail, l'adresse postale, le numéro de téléphone, la taille des tee-shirts des membres de l'équipe junior...), **vous devez, à la date du 25 mai 2018, avoir au moins entrepris les actions nécessaires à la mise en conformité de votre base de données.**
- En cas de contrôle, vous devez être en mesure de **présenter votre plan d'action et montrer les premières étapes** mises en place pour être en conformité.
- A noter : la RGPD s'applique aussi bien aux données papier qu'aux données numériques.

5 POINTS POUR ÊTRE CONFORME AU

RGPD



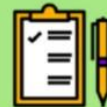
AU SEIN DE L'ORGANISATION

- Désigner un DPO (délégué à la protection des données obligatoire dans certains cas).
- Tenir un registre numérique des traitements des données personnelles.



SUR VOTRE SITE INTERNET

- Créer un espace où chaque membre pourra supprimer, modifier et consulter ses données.
- Modifier vos CGV/CGU et mentions légales.
- Conserver uniquement les données nécessaires au regard des besoins.



AU NIVEAU DU CONSENTEMENT

- Afficher clairement la demande de consentement dans vos CGV/CGU.
- Donner la permission à chaque membre de pouvoir retirer son consentement facilement.
- Conserver les approbations de consentement.



DANS VOS FORMULAIRES

- Informer les visiteurs de la façon dont leurs données sont et seront utilisées avant la demande de consentement.
- Insérer clairement vos demandes de consentement dans vos formulaires.
- Ajouter une case à cocher pour approuver le consentement.



DANS VOS NEWSLETTERS

- Informer les personnes contactées des conditions de traitement de leurs données.
- Intégrer un lien de désinscription permettant à vos destinataires de s'opposer à l'utilisation de leurs e-mails.
- Ajouter un lien permettant à vos utilisateurs de consulter/modifier/supprimer leurs données à tout moment.



ÉVALUER LE NIVEAU DE SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES DE VOTRE ORGANISME